Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Maison de l'Emploi et de la formation Lyon

Les cahiers de l'observatoire de la MdEF– décembre 2012

Document d'analyse 2ème semestre 2012

Dossiers thématiques

Territoires *p. 3 à 9*

Pôle métropolitain : situation de l'emploi

CUCS : évaluation du volet emploi-insertion

Insertion *p. 10 et 11*

Etude sur le rapprochement et la mutualisation d'associations

Formation *p. 12 et 13*

Impact de la crise pour les niveaux de formation supérieure

Activité économique *p. 14 à 17*

L'économie sociale et solidaire à Lyon

Chiffres clés *p. 18 à 21*

Cartographies *p. 22*

Une nouvelle fois, le cahier de l'observatoire de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon apporte des éléments utiles à nos réflexions :

- Une synthèse de **l'évaluation du volet emploi-insertion** du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Lyon qui montre que nos dispositifs PLIE et Mission Locale sont efficaces dans la réduction des inégalités territoriales, même si la crise tempère ces propos.

- A la suite d'une étude menée par ALLIES auprès de 40 structures locales d'accompagnement à l'emploi, il s'avère que **7 associations sur 10 sont prêtes à mutualiser** leurs ressources et leurs compétences. Dans le contexte contraint qui est le nôtre, les pistes de rapprochement entre acteurs sont effectivement à travailler opérationnellement.

- Les notions de mutualisation et de coopération font également partie des principes fondateurs du **pôle métropolitain** unissant désormais le Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, ViennAglo et la CAPI (Porte de l'Isère). Un portrait de l'emploi sur ce territoire métropolitain est brossé dans ce numéro.

- Ce document d'analyse de l'observatoire fait également un point sur la situation des **diplômés de l'enseignement supérieur**, qui sont particulièrement présents dans le territoire lyonnais et qui subissent de plein fouet les effets de la crise.

- Enfin, ces travaux mettent également en lumière l'importance et la diversité de **l'économie sociale et solidaire lyonnaise,** qui représente 12% des emplois de notre territoire.

Je remercie les divers partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau panorama de l'emploi et de l'économie locale.

Anne Sophie Condemine,
Présidente de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon

Le Pôle métropolitain (agglomérations de Lyon, Saint-Etienne, Vienne et Bourgoin) : les caractéristiques du marché de l'emploi

L'intervention du pôle métropolitain en matière économique vise à favoriser l'emploi en suscitant un dynamisme économique maîtrisé. Quelle est actuellement la situation actuelle de l'emploi dans les différentes agglomérations composant ce nouveau territoire ?

Les pôles métropolitains sont l'aboutissement d'un processus de long terme, fondé sur des impératifs de coopération horizontale au service des collectivités et de leurs habitants. A ce jour, la grande majorité des pôles métropolitains recensés sont le prolongement de structures de coopération antérieures (ex : réseaux de villes). Les pôles métropolitains ont été créés par l'article 20 de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Ils répondent à une demande venue des territoires, réclamant davantage de souplesse dans leurs coopérations métropolitaines.

Le pôle métropolitain en quelques chiffres

140 communes

1 millions 822 000 habitants en 2009 (+0,5% par an entre 1999 et 2009 soit 90 700 habitants supplémentaires)

897 000 emplois (Source : RP 2009)

1 590 km²

120 000 étudiants et 11 500 chercheurs

160 000 établissements actifs fin 2010

134 000 demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) fin juin 2012 (+ 13% entre juin 2008 et juin 2012)

Chantiers et thèmes de travail du Pôle métropolitain

Economie, innovation, enseignement supérieur, recherche

Culture, tourisme

Mobilités et déplacements

Aménagement et planification des territoires.

Le syndicat mixte Pôle métropolitain a été créé par arrêté préfectoral le 16 avril 2012

Présidé par Gérard Collomb, Président du Grand Lyon et Maire de Lyon, le pôle métropolitain* regroupe quatre EPCI que sont la communauté urbaine (CU) de Lyon, la communauté d'agglomération (CA) de Saint-Etienne métropole, la CA ViennAgglo et la CA Porte de l'Isère (CAPI). L'intervention du pôle en matière économique vise à favoriser l'emploi en suscitant un dynamisme économique maîtrisé, articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés, d'infrastructures optimales et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche.

Il s'agit de soutenir la performance économique de l'ensemble du territoire métropolitain à une échelle pertinente. L'ambition du pôle est aujourd'hui d'écrire une stratégie commune pour amplifier son développement économique et s'inscrire au rang des territoires les plus attractifs et compétitifs au niveau européen. Une conférence économique métropolitaine, organe consultatif, contribue à la gouvernance du pôle.

Une métropole en croissance démographique

Plus d' 1,8 millions d'habitants résident dans 140 communes en 2009 : sept habitants sur dix habitent dans le Grand Lyon, deux sur dix dans Saint-Etienne métropole et les 10 % restants se répartissent entre la CAPI et ViennAgglo. La croissance démographique a été de 0,5% par an entre 1999 et 2009 soit 90 700 habitants supplémentaires en lien avec un solde naturel largement positif (contrairement au solde migratoire – voir définitions en bas de page).

Seule Saint-Etienne Métropole perd de la population au cours des dix dernières années du fait d'un solde migratoire négatif et ce malgré un solde naturel positif.

**A ne pas confondre avec le projet annoncé fin 2012 et visant à faire du Grand Lyon une métropole européenne récupérant sur son territoire les compétences actuellement détenues par le Département du Rhône.*

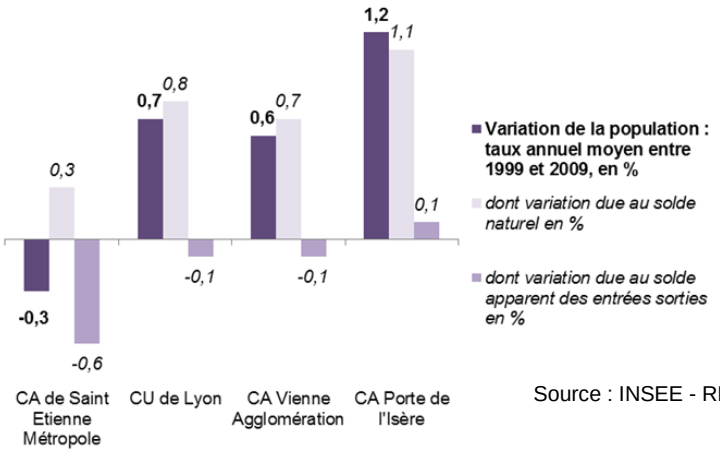

Source : INSEE - RP 2009

Le solde naturel *(ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.*

Le solde migratoire *est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.*

Le Pôle métropolitain compte 160 000 établissements fin 2010 et 900 000 emplois.

La moitié des 160 000 établissements localisés dans le Pôle métropolitain est rattaché aux secteurs des transports et des services qui sont très représentés surtout dans les agglomérations Lyon et de Saint-Etienne (respectivement 53% et 44% des établissements) Le commerce rassemble 19% des établissements. Cette part est quasi équivalente dans chacune des quatre agglomérations. 15% des établissements sont rattachés à l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Ces parts sont légèrement supérieures pour l'agglomération de Saint-Etienne et la CAPI. La construction concerne 8% des établissements du Pôle métropolitain mais jusqu'à 13,4% dans ViennAgglo.

Les trois quarts des 900 000 emplois que compte le pôle métropolitain sont localisés dans une entreprise du Grand Lyon

L'agglomération lyonnaise abrite plus d'emplois que d'actifs résidents.

A l'échelle du Pôle métropolitain, le ratio emplois sur actifs résidents (ou taux de couverture de l'emploi) est équilibré et atteint 105 emplois pour 100 actifs résidents.

En 2009, le Grand Lyon compte 108 emplois pour 100 actifs résidents, signe de l'attractivité économique du territoire. Le ratio emplois sur actifs résidents (ou taux de couverture de l'emploi) est moins favorable sur les autres territoires, avec respectivement 98 pour la CAPI, 96 pour Saint-Etienne métropole et 89 pour ViennAgglo.

Le taux de couverture varie fortement selon l'agglomération et la catégorie professionnelle. On observe des taux de couverture élevés :

- Globalement pour l'ensemble des CSP dans le Grand Lyon en lien avec les nombreux pôles d'emploi qui jalonnent l'agglomération
- Pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (ratio supérieur à 110) dans toutes les agglomérations excepté ViennAgglo.

On observe des taux de couverture plus faibles :

- Pour l'ensemble des CSP dans ViennAgglo.
- Pour les ouvriers, dans la CAPI et Saint-Etienne métropole au sein desquelles on compte moins de 90 emplois ouvriers pour 100 actifs résidents ouvriers.

Les principaux déplacements des actifs entre les agglomérations qui composent le pôle métropolitain

Sur la carte ne sont représentés que les principaux flux domicile-travail en 2009. Les autres flux d'actifs varient de moins de 50 entre la CAPI et Saint-Etienne Métropole à près de 600 entre Saint-Etienne Métropole et ViennAgglo ou encore ViennAgglo et la CAPI.

7% des actifs résidant dans Saint-Etienne Métropole (9 700) travaillent dans le Grand Lyon de même que 23% (9 540) des actifs de la CAPI et 29% (8 500) des actifs de ViennAgglo.

73% des emplois du Grand Lyon sont occupés par des résidents du Grand Lyon, 4% par des résidents des trois autres agglomérations et 23% par des personnes résidant en dehors du pôle métropolitain.

Les actifs du Grand Lyon occupent 9% des emplois de la CAPI, 9% des emplois de ViennAgglo ou encore 1,5 % des emplois de Saint-Etienne métropole.

Plus d'un tiers des emplois de la CAPI et ViennAgglo sont occupés par des habitants de communes n'appartenant pas au Pôle.

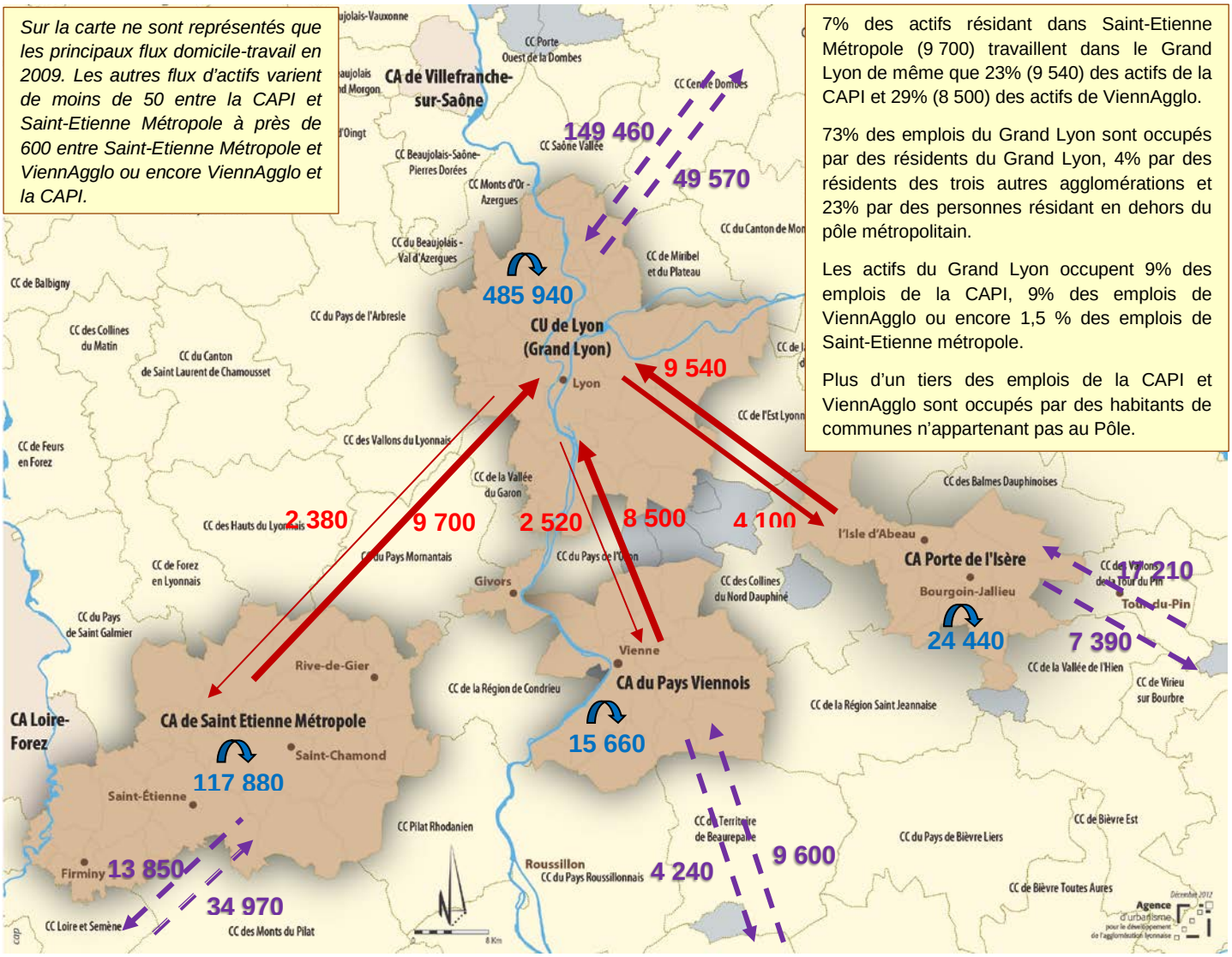

Entrant / Sortant entre deux agglomérations

De l'extérieur du territoire

Vers l'extérieur du territoire

Mouvements internes

Source : INSEE - RP 2009

Une répartition assez équilibrée des emplois par CSP à l'échelle du Pôle métropolitain

Les CSP les plus répandues au sein des entreprises du Pôle métropolitain sont les professions intermédiaires, les employés, les cadres et professions intellectuelles supérieures qui représentent respectivement 29%, 27% et 20% des emplois.

La répartition des emplois par CSP varie légèrement selon les agglomérations :

- Un emploi sur quatre dans Saint-Etienne Métropole, la CAPI ou ViennAgglo est un emploi d'ouvrier (contre 16% dans le Grand Lyon).
- Un quart des emplois du Grand Lyon concerne les cadres et professions intellectuelles supérieures (contre 15% ou moins dans les trois autres agglomérations).
- Les emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont plus développés dans ViennAgglo (7 % soit deux points de plus que la moyenne des autres agglomérations).

La répartition des actifs par CSP correspond assez bien aux caractéristiques des emplois sur les différents territoires

Même si la mobilité des actifs ayant un emploi est forte entre les différentes agglomérations qui composent le pôle métropolitain (cf. page précédente), il apparait que les qualifications des actifs résidents sont proches de celles exploitées dans les entreprises de leur agglomération respective.

Saint-Etienne Métropole concentre à la fois de nombreux emplois d'ouvriers et une population ouvrière importante (29% des actifs résidents). C'est le cas également pour la CAPI.

De la même façon, la population de cadres et professions intellectuelles supérieures est très représentés dans le Grand Lyon (21% des actifs) en écho au poids des activités tertiaires supérieures dans le tissu économique et à la présence de nombreux sièges d'entreprises dans l'agglomération lyonnaise.

Répartition des emplois au lieu de travail par catégorie socioprofessionnelle (en %)

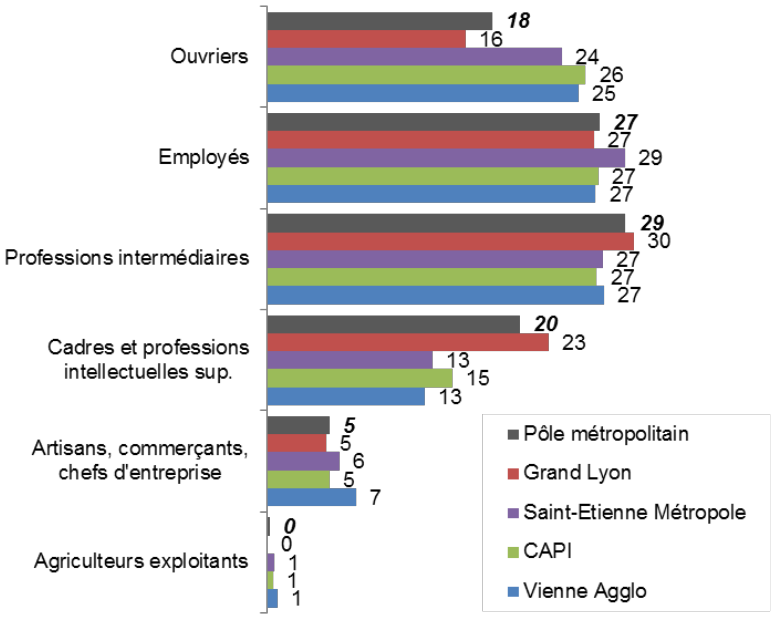

Source : insee - RP 2009

Répartition des actifs* au lieu de résidence par catégorie socioprofessionnelle

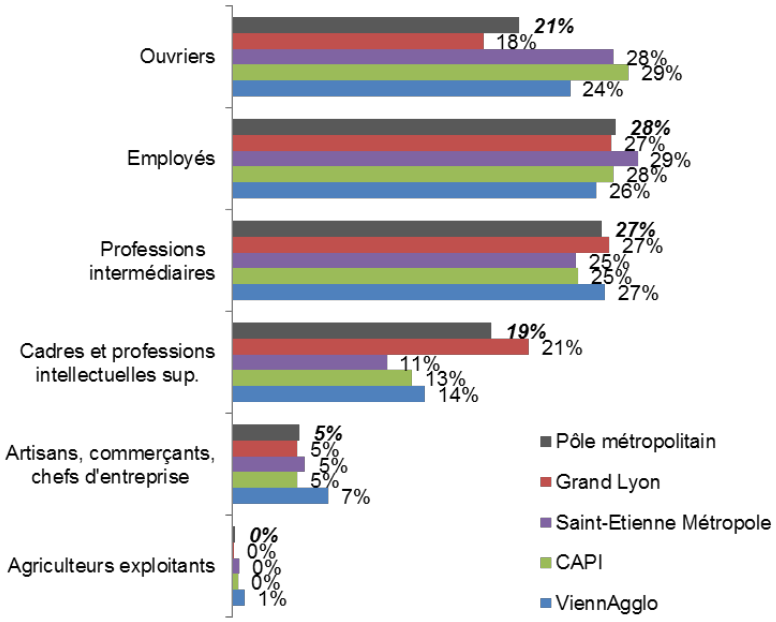

*les actifs de 15 à 64 ans (au sens du recensement) regroupent les actifs occupés et les chômeurs
Source : insee - RP 2009

Le territoire du Pôle métropolitain compte 15 400 demandeurs d'emploi de plus en juin 2012 par rapport à juin 2010 soit une hausse de 13%.

134 400 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi fin juin 2012. Sept demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) sur dix résident dans le Grand Lyon, deux sur dix dans Saint-Etienne Métropole. Cette répartition correspond à celle observée sur la population active totale.

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 13% entre juin 2010 et juin 2012. La hausse la plus forte a concerné ViennAgglo (+16%) qui présentait en 2009 le taux de chômage le plus faible (10,4%) au sens du recensement de la population (source RP INSEE 2009). Saint-Etienne métropole déjà plus fortement touchée par le chômage connait la hausse la plus modérée entre 2010 et 2012

Des territoires diversement affectés par le chômage

Les taux de chômage varient entre 10,4% et 13,3% (source : RP 2009). Le taux de chômage le plus élevé s'observe pour l'agglomération de Saint-Etienne (13,3%) et le plus modéré concerne ViennAgglo (10,4%).

Les taux de chômage varient sensiblement au sein de chaque EPCI. Ils sont par exemple beaucoup plus élevés dans les communes de la première couronne est de l'agglomération lyonnaise.

Taux d'activité et taux de chômage

en %

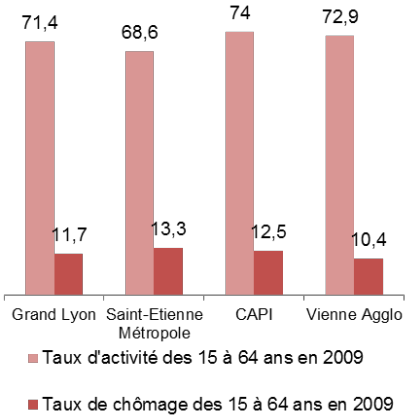

Source : INSEE - RP 2009

Les profils des demandeurs d'emploi (DE) sont assez proches d'un EPCI à l'autre

Quelques différences sont à noter cependant :

- Plus de jeunes et de seniors de 50 ans et plus parmi les DE de ViennAgglo (respectivement 16 et 21%). A contrario, le Grand Lyon en compte proportionnellement moins ce qui signifie de la tranche d'âge des 25-49 ans est particulièrement représentée.
- Les femmes nettement majoritaires (54%) parmi les DE de la CAPI.
- Davantage de chômeurs de longue durée (41%) et de très longue durée (21%) parmi les DE de Saint Etienne Métropole qui compte également une proportion plus élevée de séniors demandeurs d'emploi.

Des demandeurs d'emploi plus qualifiés dans le Grand Lyon et ViennAgglo

Un quart des DE du Grand Lyon ont un niveau technicien, agent de maitrise ou cadre et 16% des DE de ViennAgglo.

La CAPI se distingue par une plus forte proportion d'employés qualifiés. En revanche, tout comme dans Saint-Etienne Métropole, la part de DE peu ou pas qualifiés dépasse le tiers du total des DE.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre juin 2010 et juin 2012

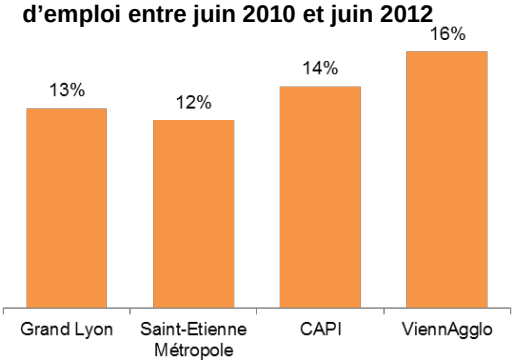

Source : Pôle Emploi

Répartition des demandeurs d'emploi par niveau de qualification

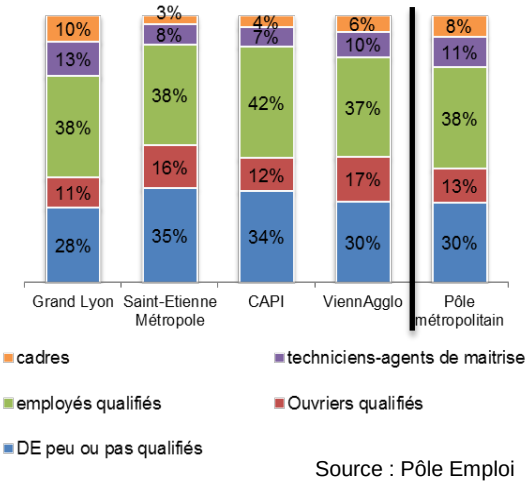

Source : Pôle Emploi

Répartition des demandeurs d'emploi par population à fin juin 2012

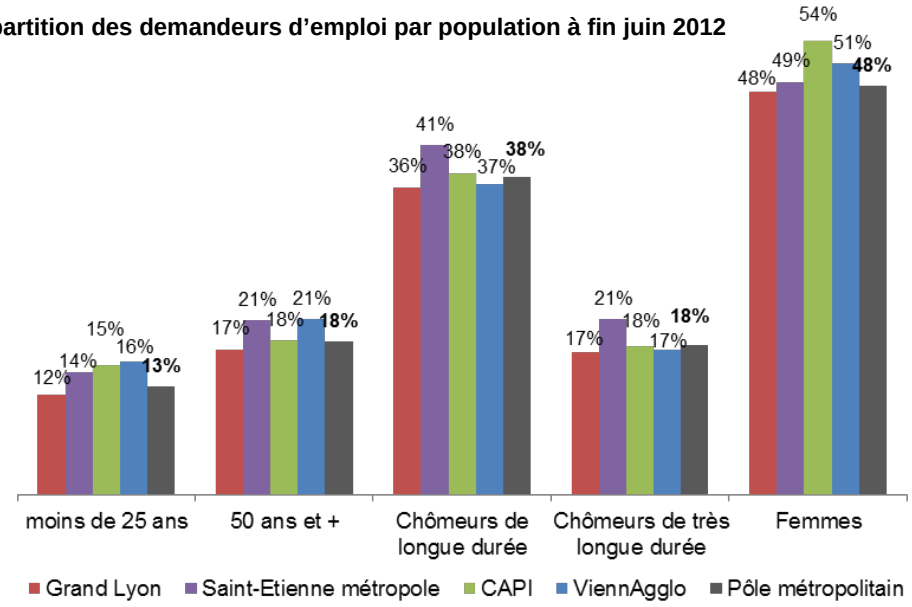

Pour aller plus loin : www.poles-metropolitains.fr ; www.polemetropolitain.fr/

Evaluation du volet emploi-insertion du CUCS de la ville de Lyon – Synthèse

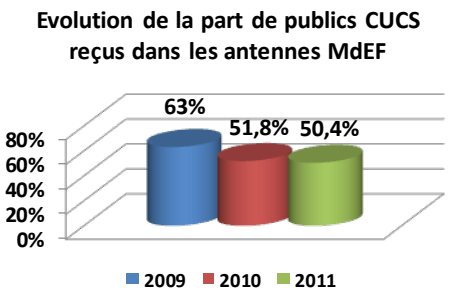

Dans quelle mesure les actions emploi-insertion du CUCS de Lyon ont-elles bénéficié aux habitants des quartiers et ont-elles permis de réduire les inégalités territoriales en matière d'insertion et d'emploi ?

Deux questions évaluatives ont été retenues :

- Dans quelle mesure le volet insertion et emploi du CUCS a permis une intervention renforcée et en synergie dans les quartiers du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Mission Locale…..) et de ses différents partenaires (Ville de Lyon, Associations,…) au profit d'un meilleur accompagnement des publics?

- Dans quelle mesure les actions ont bénéficié aux habitants des quartiers et ont-elles permis de réduire les inégalités territoriales en matière d'insertion et d'emploi ?

La démarche de travail

La mise en œuvre de l'évaluation concomitante du volet insertion emploi du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) de Lyon s'est traduite par :

- Une actualisation du référentiel d'évaluation,

- Le renseignement des indicateurs retenus dans le référentiel, au travers de la mobilisation de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale et du PLIE,

- L'organisation de temps de présentation et d'interprétation des données sur quatre territoires (Gerland, Mermoz, Les Pentes Croix Rousse et La Duchère).

L'originalité de la démarche tient au fait qu'a été mise en œuvre une démarche d'évaluation des réalisations, des résultats, mais aussi des impacts.

Il s'agit, à partir de l'identification des inégalités constatées et des populations cibles, de mesurer, globalement et par quartiers, la part de populations touchées, en la spécifiant sur les différents volets de l'action (accueil, accompagnement, formation,…).

Puis, à des fins de mise en perspective, les résultats sont articulés, dans le cadre des rencontres quartiers, avec des facteurs plus profonds relevant des modes d'organisation de l'action publique et donc des synergies territoriales.

Bilan évaluatif : principaux constats

Accueil-accompagnement :

Les antennes de la MDEF et de la mission locale jouent un rôle déterminant dans l'accueil des publics issus des quartiers en CUCS. Elles résistent toutes bien face à la montée de la demande des publics issus de l'ensemble des quartiers de la ville : un public n'y chasse pas l'autre.

Accès à l'emploi :

Le taux d'accès à l'emploi des jeunes des quartiers CUCS suivis par la mission locale reste supérieur à celui des jeunes des quartiers hors CUCS. Néanmoins, l'écart avec les quartiers hors CUCS se réduit.

PLIE : Le taux d'accès aux contrats aidés est en baisse dans toute la ville avec une accentuation du phénomène en CUCS.

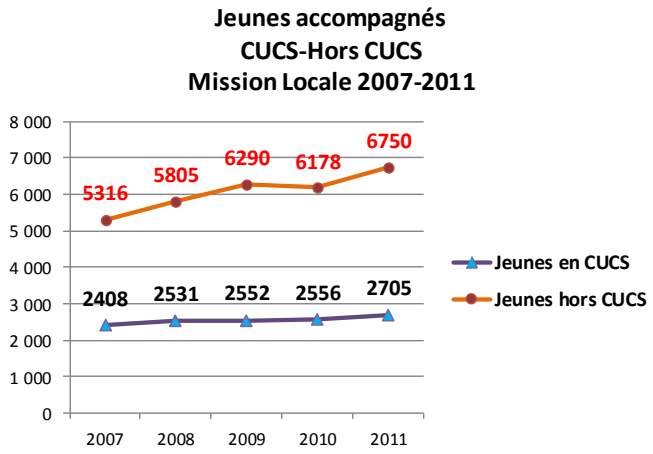

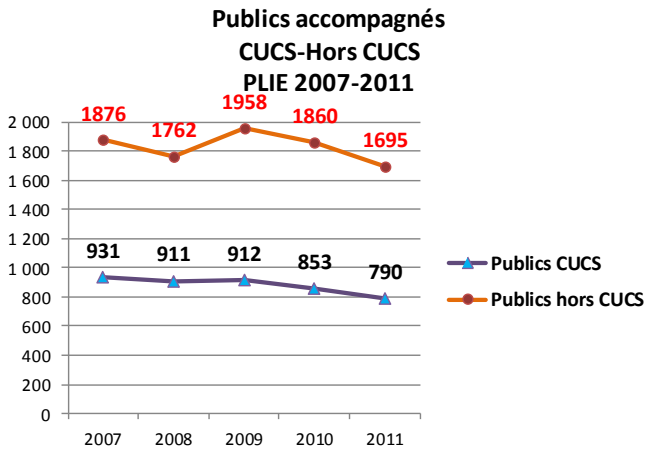

La baisse de l'accès à l'emploi est expliquée par une forte chute de l'intérim, mais aussi, sur certains quartiers, par un défaut de partenariats avec les entreprises locales.

Accès à la formation :

On relève une forte **baisse de l'accès à la formation tant chez les jeunes des quartiers en CUCS que chez le public accompagnés par le PLIE dans les quartiers CUCS**. Cette baisse est d'autant plus préoccupante qu'il reste à régler des difficultés en matière d'orientation et d'inégalité dans le traitement des parcours des jeunes devant les mener vers des formations qualifiantes. Les jeunes les plus diplômés suivent en effet paradoxalement plus souvent des formations que les jeunes les moins diplômés, pourtant supposés avoir particulièrement besoin d'élever leur niveau de formation.

La baisse constatée chez les jeunes Lyonnais serait due en partie à l'ouverture des AOF (actions orientation formation) régionales au public adulte mettant désormais les jeunes en concurrence avec les publics plus âgés. Cette « concurrence » n'a toutefois visiblement pas profité aux publics adultes du PLIE résidant en quartier CUCS.

Pour le PLIE, la baisse générale peut être expliquée en partie par une baisse des prescriptions des opérateurs PLIE confrontés à une diminution des places disponibles.

De manière générale, tant pour les jeunes que pour les adultes, **la période de crise semble avoir occasionné une diminution des effets de compensation des inégalités territoriales constatés jusque-là**.

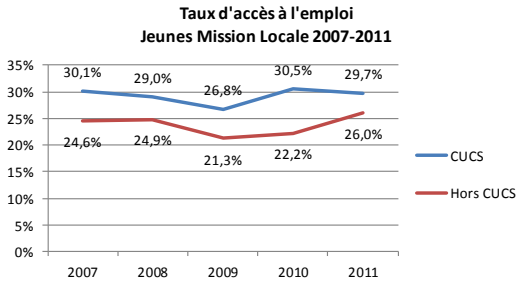

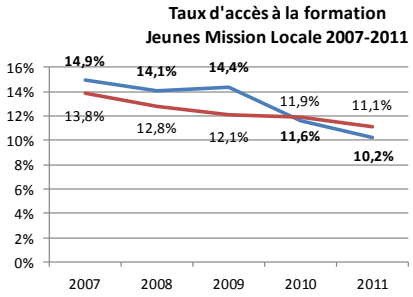

NB : un jeune peut être entré successivement en formation puis en emploi (ou inversement) et donc être compté dans les deux catégories d'entrées dans *une mesure*

Des priorités d'action

Au regard des objectifs poursuivis dans le cadre de l'avenant, les résultats de l'évaluation font ressortir plusieurs priorités d'action:

Accueil-accompagnement :

Evaluer l'opportunité (ou non) de créer un palliatif à l'absence d'antenne sur les Pentes tout en travaillant sur la question du taux de couverture du public cible de la Mission Locale sur ce territoire

Accès à l'emploi :

Renforcer le caractère offensif des démarches d'accès à l'emploi tant pour les jeunes et que pour les personnes de plus de 25 ans les plus précaires des quartiers en CUCS, en y associant beaucoup plus régulièrement les entreprises locales

Accès à la formation :

Définir un cadre et des modalités de prescription vis-à-vis des jeunes et des plus précaires, apte à garantir une égalité d'accès à la formation qualifiante et un accès sur cette base à l'emploi durable. Il est préconisé, dans le cadre de l'accord passé avec la Région et sa participation au CUCS, d'engager un travail pour la mise en place d'une offre de formation garantissant l'égalité de traitement et le cas échéant de l'adapter aux spécificités vis-à-vis tant des jeunes des quartiers en difficulté que des plus précaires de plus de 25 ans

Freins périphériques :

Clarifier et formaliser les objectifs poursuivis, les résultats attendus et actions mises en œuvre en vue de lever les freins périphériques à l'emploi : maîtrise de la langue française, obstacles psycho-sociaux et culturels, égalité homme-femme.

*Les **taux de sortie PLIE** (positives et autres) sont calculés sur le total des sorties. Les sorties autres que positives regroupent les ruptures de parcours et les fins de suivi pour raisons administratives.

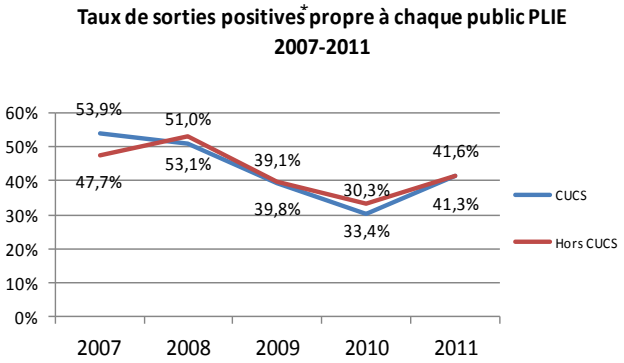

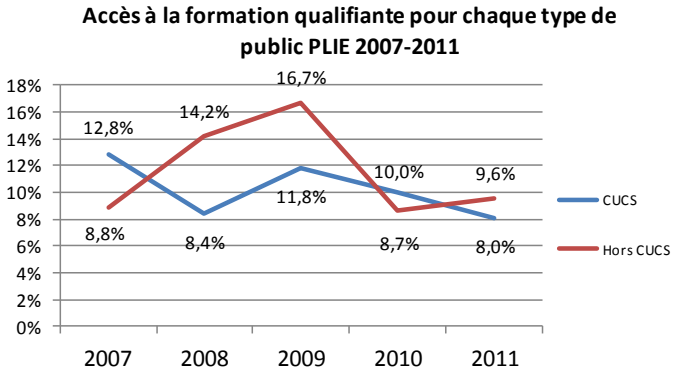

Méthodologie - Illustration des supports utilisés sur quatre quartiers. Exemple des Pentes de la Croix-Rousse

Pour chaque quartier témoin étudié, l'analyse des accès à l'emploi et à la formation a mis en perspective l'évolution pluriannuelle des taux d'accès (pourcentage) et celle du nombre d'accès (volume).

L'évolution de la situation respective des publics de ces quartiers a elle-même été mise en perspective avec celle de l'ensemble des autres quartiers CUCS et de l'ensemble des quartiers hors CUCS.

PLIE – Les Pentes

Emploi :

De 2010 à 2011, l'accès à l'emploi (en taux et en volume) est passé de son niveau le plus élevé à son niveau le plus bas sur la période 2007-2011 (situation assez similaire à celle constatée pour la Mission Locale).
De 2007 à 2010, le nombre de personnes accédant à l'emploi a augmenté contrairement aux tendances globales en CUCS et hors CUCS. En 2011, la chute a été plus marquée que dans les moyennes des autres territoires (- 30 % environ).

Formation :

Après une multiplication par deux de l'accès à la formation (en taux et en volume) de 2008 à 2010, la chute a été brutale en 2011. Cette chute est plus nette que dans les moyennes CUCS et hors CUCS (- 45 %).

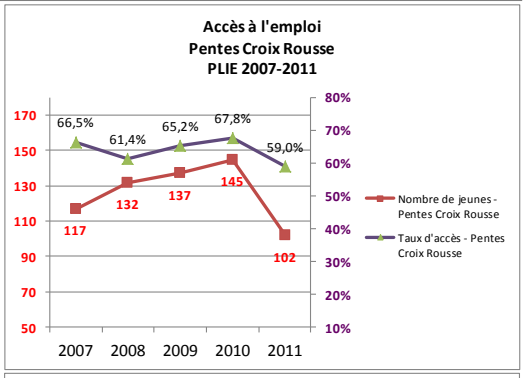

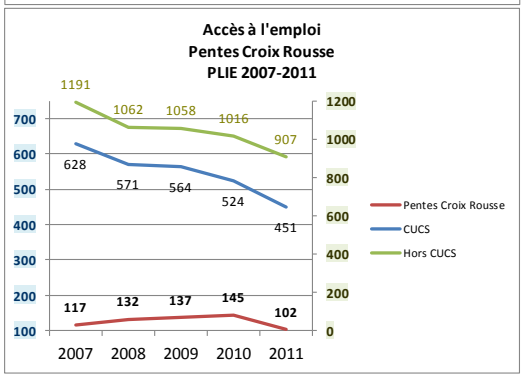

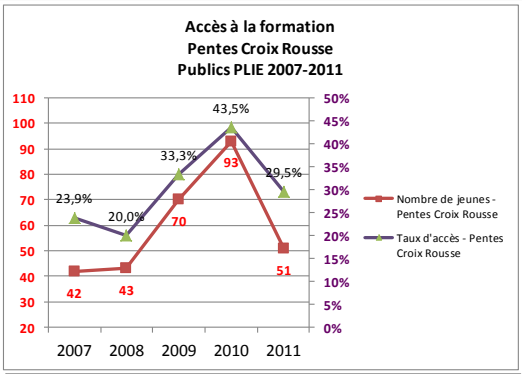

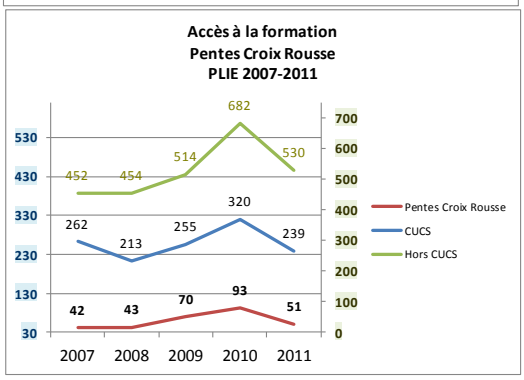

Mission Locale Les Pentes

Emploi :

En volume, le nombre d'accès à l'emploi n'a jamais retrouvé son niveau de 2007, en lien notamment avec la baisse du nombre de jeunes accompagnés. Le taux d'accès, avoir avoir connu un pic en 2010 a connu son plus bas niveau en 2011.
L'année 2011 contraste avec la tendance favorable observée en CUCS et hors CUCS.

Formation :

Hormis en 2010, les résultats sont restés généralement plus faibles qu'en 2007. L'accès à la formation a été le plus faible en 2010 et 2011, malgré une légère remontée en 2011, contrairement à la tendance CUCS.

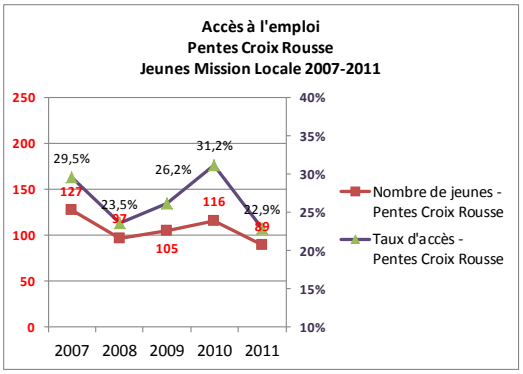

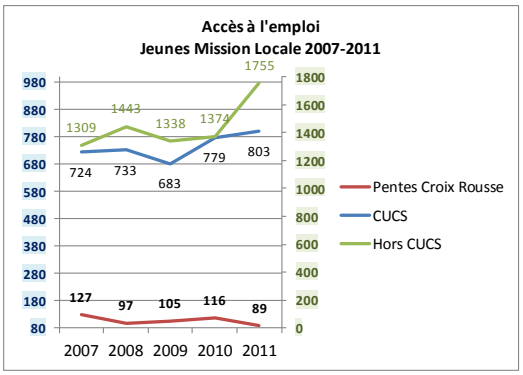

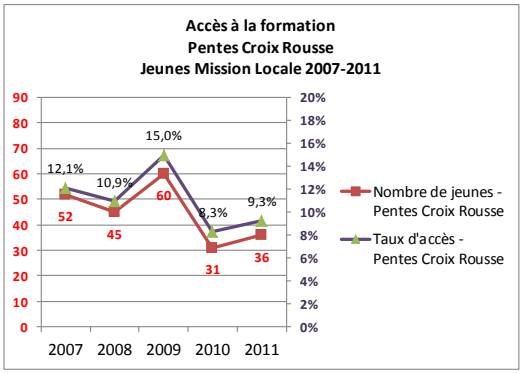

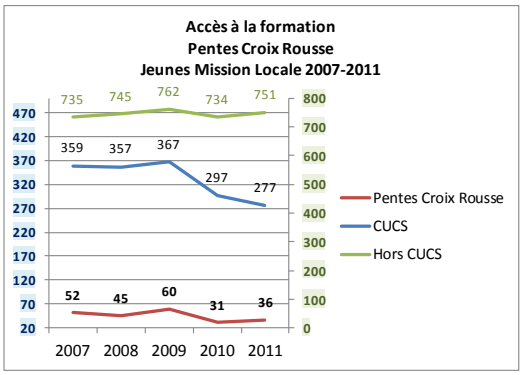

Quelles perspectives au titre du pilotage et de l'évaluation continue de l'avenant du CUCS ?

Il serait nécessaire que le référentiel puisse servir de base de construction (ou d'appui) puis d'outil de pilotage, sur l'ensemble des quartiers, de stratégies partagées. Il est proposé en ce sens :

1 - Que le référentiel d'évaluation serve de base à la construction d'un outil de diagnostic partagé et de pilotage du volet insertion emploi de l'avenant du CUCS sur les quartiers,
2 - Que cette démarche soit expérimentée en 2013 sur quelques quartiers ou sur l'ensemble des quartiers,
3 - Que soient confirmées les missions de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, avec le soutien de la Ville de Lyon (Direction du Développement Territorial), dans la production en continu des indicateurs de suivi de l'avenant du CUCS sur le volet insertion et emploi.

Analyse des possibilités de rapprochement et de mutualisation d'associations dans le champ de l'insertion professionnelle

Synthèse de l'étude menée par

Alain Weber, chargé d'étude

Matthieu Fernandez, stagiaire MDEF

Dans un contexte de plus en plus complexe pour les PLIE (contraintes administratives, juridiques et financières), Alliés a souhaité analyser la faisabilité et l'opportunité d'actions de mutualisation pour améliorer l'efficience des actions menées par les structures locales.

Contexte de l'étude

L'association Alliés met en œuvre sur le territoire de Lyon, le Plan Local d'Insertion pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et gère à ce titre la dotation des fonds publics attribués par le Fonds Social Européen (FSE). Une soixantaine de structures (organismes de formation, structures d'accueil et d'accompagnement, structures d'insertion par l'activité économique) conventionnent avec le PLIE, dans le cadre d'une programmation, pour conduire des actions ou projets spécifiques au bénéfice de publics fragiles.

Les structures conventionnées sont de taille très hétérogène et leur réalité est très variée.

Parallèlement l'accroissement des contraintes administratives, juridiques et financières exige de plus en plus un certain professionnalisme en termes de gestion et d'administration, notamment.

Dans ce contexte rendu plus difficile, Alliés a souhaité analyser la faisabilité et l'opportunité d'actions de mutualisation pour améliorer l'efficience des actions menées par les structures.

Modalités d'interventions

a. Analyse des comptes des structures et une identification des risques financiers,

b. Réalisation d'un tableau de bord de suivi d'indicateurs économiques, ayant vocation à être actualisé annuellement,

c. Identification des pistes de rapprochement au travers de l'administration d'un questionnaire qualitatif réalisé auprès des responsables des structures,

d. Evaluation de la faisabilité de quelques pistes de mutualisation, par des contacts directs avec les principaux intéressés,

e. Temps de restitution auprès des structures après validation par le comité de pilotage

Poids économique de l'échantillon

40 structures

50 millions d'€ de budget, soit un budget moyen de 1 250 K€

600 emplois permanents en équivalent temps plein, soit en moyenne 15 permanents/structure (moyenne à considérer avec précaution, deux structures ayant des effectifs très importants – 70 environ et 150 ETP).

565 emplois d'insertion en équivalent temps plein, pour environ 20 structures.

Eléments de diagnostic des structures

- Niveau organisationnel

85 % disposent d'un niveau organisationnel jugé performant ou correct (ex : 95 % ont une délégation

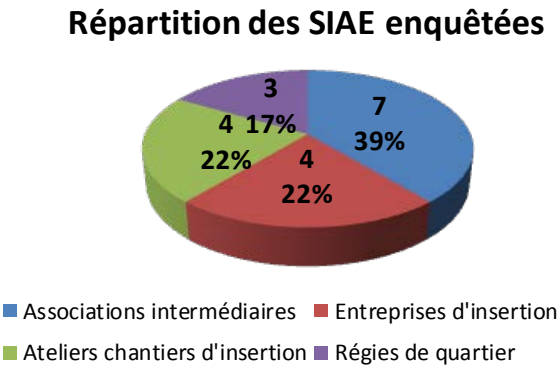

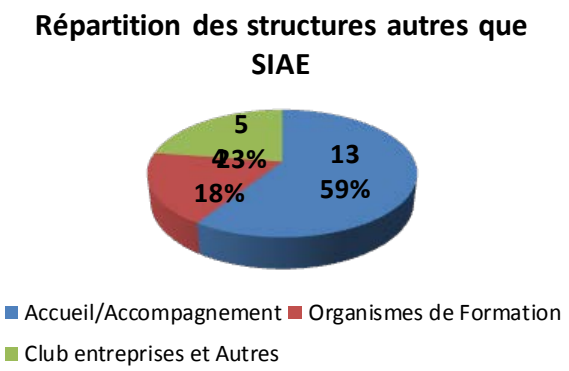

Graphique 1 / Graphique 2

de signature formalisée et les ¾ procèdent à des entretiens individuels annuels). Néanmoins 15% d'entre-elles pourraient rechercher des points d'amélioration sur ce plan.

- Santé financière

Près des deux tiers des structures disposent d'une situation financière jugée saine, un tiers d'entre-elles sont dans une situation nettement plus fragile, voire critique pour certaines.

Graphique 3

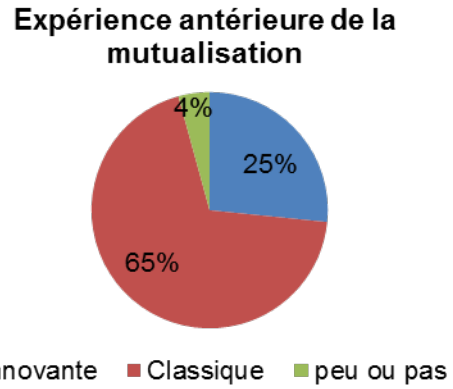

9 structures sur 10 ont une expérience de la mutualisation. Des expériences ont été considérées comme innovantes en raison de leur caractère moins habituel ou de la nécessité d'une mise en œuvre plus complexe ou plus élaborée que les autres expériences.

Quelle volonté des structures à s'engager dans une démarche ?

Sept structures sur dix sont favorables à une forme d'engagement collectif.

Les raisons des refus :

- Démarches déjà entreprises
- Les coûts cachés de la mutualisation
- Simplement défavorables à la démarche

Quelles craintes ou réserves exprimées à l'égard de la démarche de mutualisation ?

La perte d'identité et de vision partagée est la plus forte crainte exprimée par les structures. Voir graphique 4.

Quels intérêts à s'engager dans une telle démarche ?

Les structures sont intéressées en priorité par les notions d'économie d'échelle et de force collective. Voir graphique 5.

Formes de coopération / mutualisation souhaitées ou attendues (par ordre décroissant)

1.Les compétences : (à plus de 60%).

Les fonctions revenant le plus souvent :

- Administration/comptable, paie, DAF

-Communication, webmaster, marketing (ces postes sont par ailleurs considérés comme émergents c'est-à-dire nouveaux et avec des besoins significatifs)

- Droit social, DRH, juridique, veille

- Commercial, chargé de placement ou de suivi

- Administration informatique

2.Les moyens : (58%)

- Partage de locaux, salles de réunion
- Moyens logistiques, (équipements informatiques)
- Véhicule
- Formation

3.Les achats : (51%)

- Coopérative d'achat
- Médecine du travail (demande spécifique des AI)

4. Le développement d'activité : réponse aux appels d'offre (46%)

5. Les réseaux, clubs : (1/3)

- Echange de pratiques essentiellement, échange d'information…

6.Gouvernance : (18%)

Peu de structures sont favorables à mutualiser la gouvernance. La raison principale pourrait être le risque de la perte de leur identité.

7.Autres formes exprimées :

- Formation de bénévoles ou de personnel

- Lobby auprès des écoles, organismes de formation…

- Banque commune (négociation de conditions bancaires plus favorables)

- Assurance/mutuelle

- Tickets restaurants

Une fiche de souhaits a été remise aux structures lors de la restitution de l'étude afin d'identifier les acteurs souhaitant poursuivre le travail engagé.

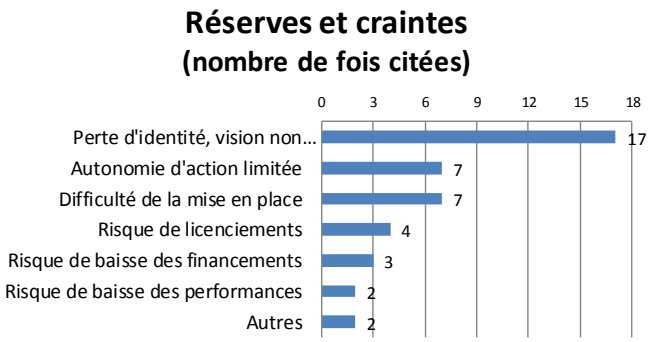

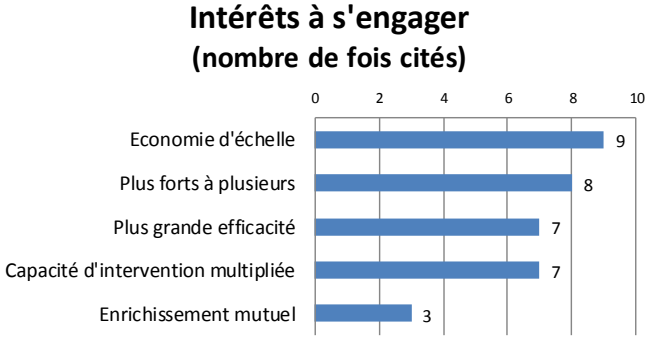

Graphique 4 / Graphique 5

Impacts de la crise pour les niveaux de formation supérieure

La situation des niveaux bac + 2 et plus s'est particulièrement dégradée en lien avec la crise notamment parce que les jeunes diplômés sont un public particulièrement sensible à la conjoncture économique.

Une population active plus diplômée dans la ZTEF et à Lyon en particulier

D'après le recensement, 41% des 15 ans ou plus non scolarisés résidant dans la ZTEF ont un diplôme de l'enseignement supérieur (court pour 15 % ou long pour 26 %) contre 27% dans la région Rhône-Alpes. Au sein de la ZTEF, on note des différences sensibles avec 44% de diplômés supérieurs à Lyon (enseignement court à 16 % et enseignement long à 28%) et 31% dans le reste de la ZTEF.

Impacts de la crise sur l'emploi des jeunes diplômés

L'insertion des jeunes diplômés est particulièrement sensible à la conjoncture économique.

Ce phénomène est confirmé par l'APEC (Agence pour l'emploi des cadres), qui a mené une étude sur longue période intitulée *« L'insertion des jeunes diplômés : quelles évolutions en 15 ans ? » (septembre 2012)*. L'agence confirme que les évolutions conjoncturelles jouent un rôle déterminant dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. En cas de crise ou de reprise, ces effets sont immédiats.

Après la période favorable de 2004 à 2008, l'accès à l'emploi des jeunes diplômés s'est dégradé à partir de 2009, en lien avec la crise. Les recruteurs privilégient dans ce contexte les publics plus expérimentés.

Toujours selon l'APEC *(« Les jeunes diplômés de 2011 : situation professionnelle en 2012 »),* 7 jeunes sur 10 diplômés en 2011 (71 %) sont en emploi l'année suivante. Ce taux demeure nettement inférieur à ceux constatés avant la crise (77 % en 2008).

Le niveau de diplôme le plus élevé obtenu par la population de 15 ans ou plus non scolarisée (Source : Insee - RP 2009)

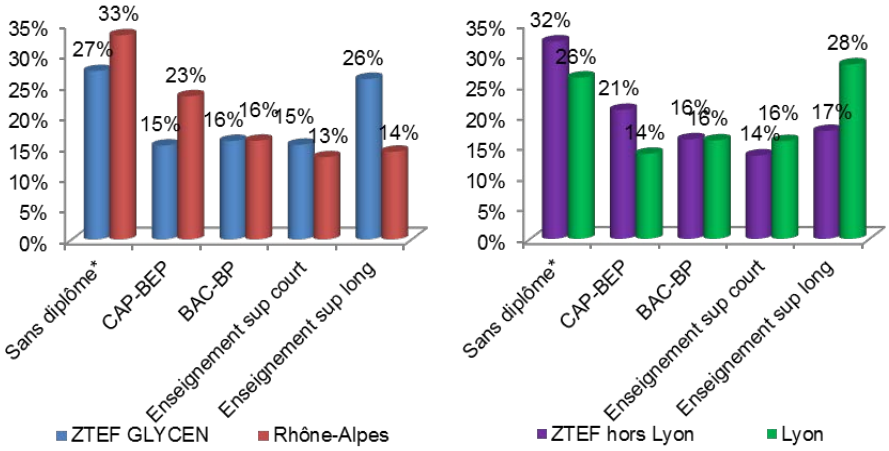

La catégorie **sans diplôme** regroupe les situations suivantes :
- aucun diplôme (pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège) ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges ;

Les diplômes de l'enseignement supérieur court : diplômes de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
Les diplômes de l'enseignement supérieur long : diplômes de 2e ou 3e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), licence, maîtrise, DEUG, DESS, DEA, diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat ...

Part des demandeurs d'emploi de niveau de formation bac + 3 ou 4 dans la ZTEF et dans la région (Pôle Emploi, juin 2012)

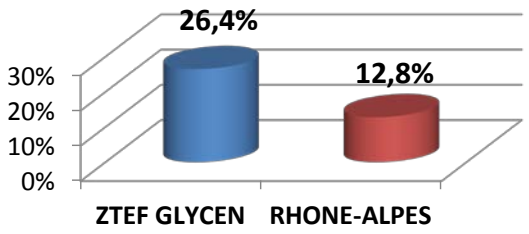

Part des demandeurs d'emploi de niveau de formation bac + 3 ou 4 au sein de la ZTEF (Pôle Emploi, juin 2012)

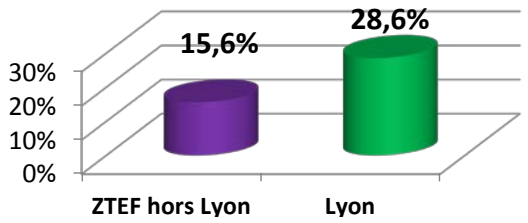

Situation de la ZTEF Grand Lyon Centre et Nord au sein de la région

La part des demandeurs d'emploi (catégorie ABC, juin 2012) ayant un niveau de formation bac + 2 et + est fortement élevée au sein de la ZTEF (Zone Territoriale Emploi Formation) Grand Lyon Centre et Nord (GLYCEN), atteignant 41,3 % en juin 2012, soit 1,7 fois la moyenne régionale (24,6 %).

C'est tout particulièrement sur la catégorie des niveaux de formation bac + 3 ou 4 que la ZTEF se distingue, avec une part qui représente plus du double de celle constatée dans la région : 26,4 % contre 12,8%.

Des demandeurs d'emploi de niveau bac + 3 et 4 proportionnellement plus nombreux à Lyon

Au sein de la ZTEF, on distingue également des répartitions différentes entre Lyon et la ZTEF hors Lyon.

Lyon compte plus de DEFM de niveau bac + 2 (15,3 %) que la ZTEF hors Lyon (12,7 %) mais c'est surtout sur les niveaux de formation bac + 3 ou 4 que les écarts sont marqués. Lyon en compte 28,6 %, soit 13 points de plus que dans le reste de la ZTEF (15,6 %).

Evolution récente au sein de la ZTEF

En juin 2012, les évolutions étaient contrastées au sein de la ZTEF.
Les niveaux bac + 3 ou 4 ont été les premiers touchés par la hausse récente du chômage à Lyon avec une augmentation de 10 % en un an (contre 7,7 % en dehors de Lyon).

Dans la ZTEF hors Lyon, ce sont les niveaux bac + 2 qui étaient les principales victimes de la hausse du chômage, avec une progression de 9,4 % en un an soit près de 2,5 fois le niveau atteint à Lyon (+ 4 %).

Part des niveaux bac + 2 et + dans certaines catégories de publics

On compte environ un demandeur d'emploi rhodanien sur cinq ayant un niveau de formation bac + 2 et + au sein de chacune des catégories suivantes formant des publics cibles des politiques de l'emploi ou des actions d'insertion, (données Pôle Emploi, Rhône, novembre 2011) :
- parmi les DEFM de moins de 25 ans
- parmi les DEFM seniors de 50 ans et plus
- parmi les DEFM allocataires du RSA
- parmi les DEFM vivant en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Principaux « emplois / métiers recherchés » (Données Pôle Emploi – Rhône – Mai 2012)

Les niveaux bac + 2 et + sont nombreux (en proportion et en valeur absolue) au sein des publics inscrits chez Pôle Emploi et cherchant un emploi au sein des secteurs suivants :

- Communication, media, multimédia environ 3 DEFM sur 4 (73%, soit 2100 DEFM)
- Banque, assurance, immobilier : environ 2 DEFM sur 3 (soit 1 130 DEFM)
- Spectacle : 57 % des DEFM (soit 2 900)*
- Support à l'entreprise : 54 % des DEFM (9 200 personnes). Au sein de ces publics, la moitié de ces personnes cherche un emploi soit dans le domaine du secrétariat et de l'assistance (32%) soit dans celui de la comptabilité et gestion (19%).

** : données juillet 2011*

Les jeunes diplômés étant également un public sur-réagissant en cas de reprise, la prochaine phase de reprise devrait bénéficier de nouveau à cette catégorie.

L'économie sociale et solidaire à Lyon

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire attendent beaucoup du projet de loi spécifique à l'ESS, portée par la création d'un Ministère délégué rattaché à Bercy. Que regroupe ce secteur économique, quel poids représente-t-il à Lyon et quelles sont ses caractéristiques?

L'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation des entreprises basée sur cinq principes (Cf. encadré page suivante). Elle regroupe les coopératives, les associations, les mutuelles et les fondations. En sont exclues, les activités d'administration publique et de défense, les activités de sécurité sociale obligatoire, les organisations patronales, consulaires, religieuses ou politiques.

Les coopératives
Ce sont des groupements de personnes volontairement réunies au sein d'une entreprise dont la propriété est collective et qui poursuivent des buts communs (souvent d'aspirations économiques).
Elles ont pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de leurs participants (sociétaires ou adhérents).

Les associations
La loi de 1901 définit un cadre légal dans lequel un groupement de personnes physiques forme une personne morale.
Le but d'une association est la mise en commun de connaissances ou d'activités dans un but commun autre que le partage de bénéfices.
Les associations recouvrent des activités très variées exercées au sein d'hôpitaux, de centres de formation, d'associations sportives par exemple.

Les mutuelles
La mutualité a pour principe de répartir collectivement les coûts de la prévention et la réparation de risques auxquels un individu ne peut faire face seul. Son principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents et affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres.
Les mutuelles recouvrent 3 types de structures : les mutuelles de santé et de prévoyance, les mutuelles d'assurance, les mutuelles d'initiative sociale.

Les fondations
Une fondation est un engagement financier des fondateurs (particuliers ou entreprises) affecté à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Une fondation ne comporte pas de membres, elle est dirigée par un conseil d'administration, dont les membres peuvent être composés des fondateurs, de membres de droit et de membres cooptés élus.

L'emploi salarié par familles de l'ESS à Lyon

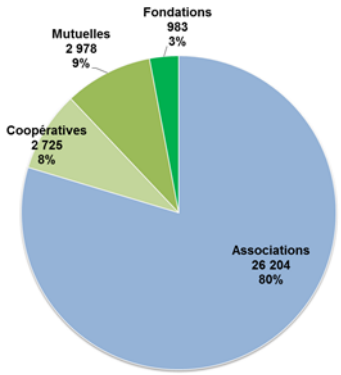

***Source** : sauf mention contraire, toutes les données sont issues du fichier Insee- Clap (connaissance locale de l'appareil productif).*

L'économie sociale et solidaire, un secteur dynamique qui concentre 12% des emplois salariés à Lyon

À Lyon, Fin 2010, l'économie sociale et solidaire emploie près de 33 000 salariés (hors intérimaires), soit 12% de l'emploi salarié total contre environ 10% dans l'ensemble du Grand Lyon, et 10,5 % en Rhône-Alpes ou en France. Lyon concentre 43% de l'ensemble des emplois du Grand Lyon mais 52% des emplois de l'économie sociale et solidaire.

80% des salariés de l'économie sociale et solidaire sont employés par des associations

Les structures associatives accueillent 80% des salariés de l'économie sociale et solidaire.
Les autres salariés sont repartis pour 9% dans les mutuelles, 8% dans les coopératives et 3% dans les fondations.

Un rythme de progression supérieur à celui des autres champs économiques

Entre 2008 et 2010, à Lyon, l'emploi salarié de l'économie sociale et solidaire a progressé de 4% (+1310 emplois) ; un taux très supérieur à celui enregistré dans le secteur privé hors ESS (+1,5%) ou dans le secteur public, qui a vu ses effectifs salariés baisser de 3,6% sur la période.

Une progression qui touche les associations, les mutuelles et les fondations

La hausse a été particulièrement significative au sein des associations avec 1125 emplois supplémentaires en deux ans (+4,5%). Les mutuelles et les fondations ont également enregistré de fortes augmentations de leurs effectifs salariés (respectivement +4,7% et +8,1%) même si ces hausses concernent des effectifs beaucoup plus faibles (respectivement 135 et 75 emplois supplémentaires). Dans les coopératives, l'emploi a globalement stagné.

Répartition de l'emploi salarié dans le territoire du Grand Lyon (fin 2010)

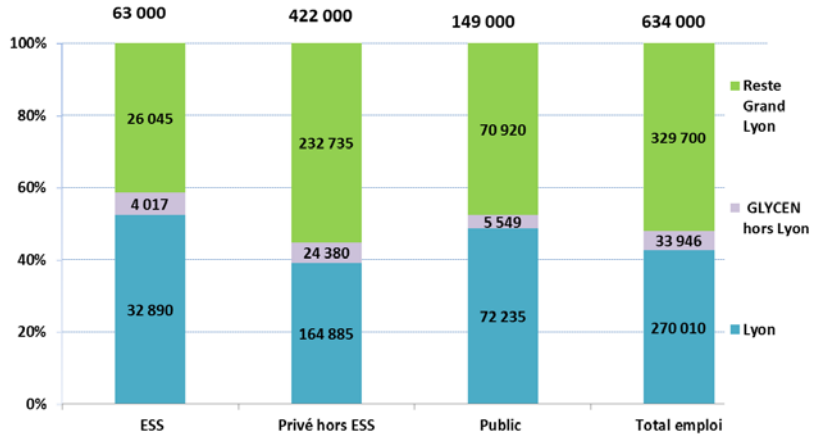

Evolution entre 2008 et 2010 de l'emploi salarié à Lyon

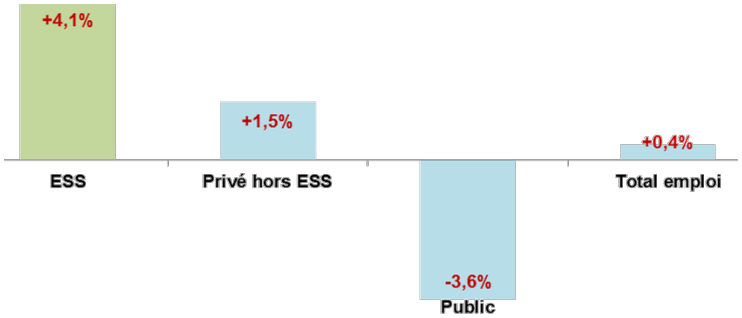

Les spécificités de l'économie sociale et solidaire : les principaux secteurs employeurs sont la santé humaine, l'action sociale, l'enseignement et les activités financières et d'assurance

Trois quart des salariés de l'économie sociale et solidaire exercent dans cinq secteurs d'activités

Les établissements de l'économie sociale et solidaire mobilisent leurs salariés essentiellement dans l'action sociale (25%), l'enseignement (22%), la santé humaine (14%) ainsi que dans les activités financières et d'assurance (13%), soit une part cumulée de 75% de l'ensemble de l'ESS (contre 15% dans le secteur privé conventionnel et 41% dans le secteur public).

L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est une forme d'organisation des entreprises basée sur cinq grands principes fondateurs qui font consensus aujourd'hui :

☐ libre adhésion,

☐ non-lucrativité ou lucrativité limitée,

☐ gestion démocratique et participative,

☐ utilité collective ou utilité sociale du projet,

☐ et mixité des financements entre ressources privées et publiques.

Les activités de la santé et l'action sociale sont portées par la présence sur le territoire de grandes structures constituées sous forme d'associations (Centre hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc (Lyon 7e), Centre médico-chirurgical des Massues, hôpital de Fourvière à Lyon 5e…). A côté de ces grands employeurs, une multitude de petits établissements œuvrent dans le domaine de l'action sociale.

Des grandes structures associatives sont également présentes dans l'enseignement (Université catholique à Lyon 2, le Centre lyonnais associé au CNAM, la SEPR à Lyon 3e).

Le secteur financier et des assurances est conforté par la présence des sièges des directions régionales des banques coopératives et des mutuelles (groupe Banque populaire-Caisse d'épargne, Crédit coopératif, Crédit mutuel, Mutuelle générale de l'éducation nationale, Groupama Rhône-Alpes…).

Le poids des principaux secteurs de l'ESS dans l'économie lyonnaise

☐ A Lyon, deux emplois sur trois (67%) dans l'action sociale relèvent de l'économie sociale et solidaire, une part comparable à la moyenne régionale ou nationale.

☐ Un emploi sur cinq (21%) dans la santé relève de l'économie sociale et solidaire (15% en Rhône-Alpes et 11% en France).

☐ L'économie sociale et solidaire concentre 55% des emplois des arts, spectacles et activités récréatives, soit 12 points de plus que la moyenne nationale (43 %).

☐ Les activités financières de l'économie sociale et solidaire emploient un quart du secteur à Lyon, un poids inférieur à la moyenne régionale et nationale (respectivement 37% et 30 %).

☐ L'enseignement dans l'économie sociale et solidaire occupe 28% des salariés du secteur à Lyon (contre 22% en Rhône-Alpes et 19% en France).

Répartition de l'emploi salarié par secteurs d'activité à Lyon (fin 2010)

	ESS		Privé hors ESS	Public	Emploi total
	Effectifs	%	%	%	%
Action sociale	8 304	25%	2%	2%	5%
Enseignement	7 103	22%	2%	22%	9%
Santé humaine	4 597	14%	3%	16%	8%
Activités financières et d'assurance	4 399	13%	8%	1%	7%
Arts, spectacles et actvités récréatives	1 222	4%	0%	1%	1%
Autres activités de services (Réparation de biens domestiques, coiffure, institut de beauté,…)	4 685	14%	3%	2%	4%
Activités de soutien aux entreprises, Info. & communication, Activités immobilières	2 085	6%	37%	3%	24%
Autres secteurs économiques (Industrie- BTP, Comm., Hébergement et restauration,Transport)	495	2%	43%	14%	30%
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	0	0%	3%	40%	12%
Total	32 890	100%	164 885	72 235	270 010

Les salariés de l'économie sociale et solidaire

Dans ce chapitre, les données se rapportent à l'ensemble des salariés du territoire du Grand Lyon

☐ Un secteur très féminisé : deux tiers des salariés de l'économie sociale et solidaire sont des femmes (46 % dans le reste de l'économie).

☐ Des salariés moins jeunes que dans le secteur privé : 28% des salariés de L'ESS ont 50 ans ou plus contre 20% dans le privé hors ESS. 7% des salariés de l'ESS ont moins de 25 ans contre12% dans le privé hors ESS.

☐ Des professions intermédiaires* surreprésentées : elles constituent 34% des effectifs de l'ESS et seulement 22% dans le reste de l'économie. Cette surreprésentation est liée aux activités spécifiques de L'ESS (santé et action sociale, enseignement et activités financières et d'assurance).

A l'inverse, les ouvriers (11% des salariés de l'ESS) sont proportionnellement, deux fois moins nombreux que dans le reste de l'économie (22%).

☐ Au sein de l'ESS, les employés sont proportionnellement deux fois plus nombreux chez les femmes (42% des femmes) par rapport aux hommes (19% des hommes).

A l'inverse, la part des ouvriers et des cadres chez les hommes (respectivement 22% et 25%) est plus élevée que celle enregistrée chez les femmes (respectivement 6% et 17%).

☐ Des salariés moins rémunérés que leurs homologues du secteur privé : fin 2010, un salarié de l'ESS gagne en moyenne un salaire horaire brut de 16,7 euros (contre 19,2 dans le secteur privé hors ESS). *Source : DADS - Déclarations annuelles de données sociales.*

☐ Des écarts de salaires entre Hommes et femmes moins importants que dans le secteur privé : avec une rémunération horaire brute de 15,6 euros, les femmes salariées de l'ESS ont un salaire 17,5% inférieur à celui des hommes (23% dans le secteur privé hors ESS).

Source : DADS - Déclarations annuelles de données sociales.

☐ Plus de temps partiel que dans les autres champs économiques : 29% des salariés travaillent à temps partiel dans l'ESS. Cette part est de 11% dans le secteur privé et est de 8% dans le secteur public.

Source : DADS - Déclarations annuelles de données sociales.

** La catégorie des professions intermédiaires regroupe les professeurs des écoles, instituteurs et assimilés, les professions intermédiaires de santé et du travail social, les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise...*

Les établissements de l'économie sociale et solidaire à Lyon

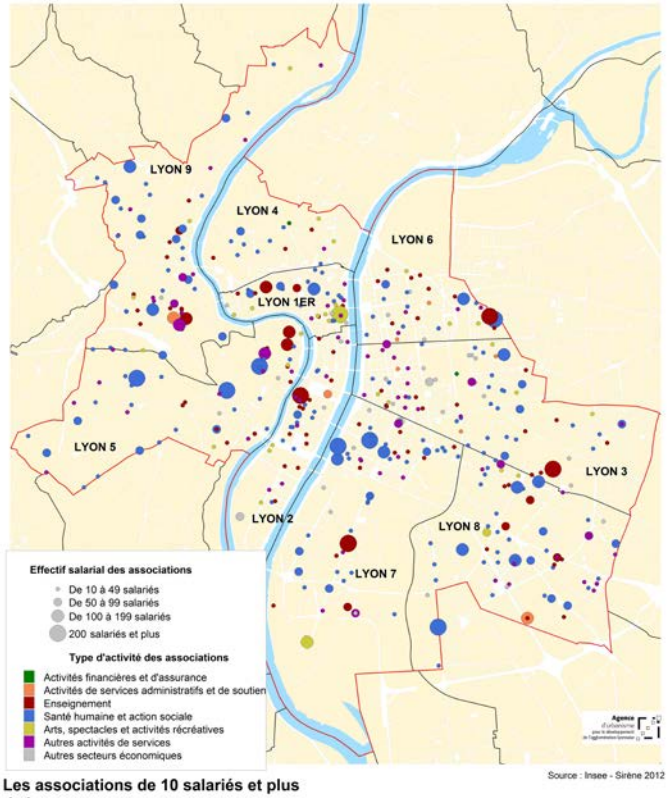

Les associations de 10 salariés et plus de Lyon

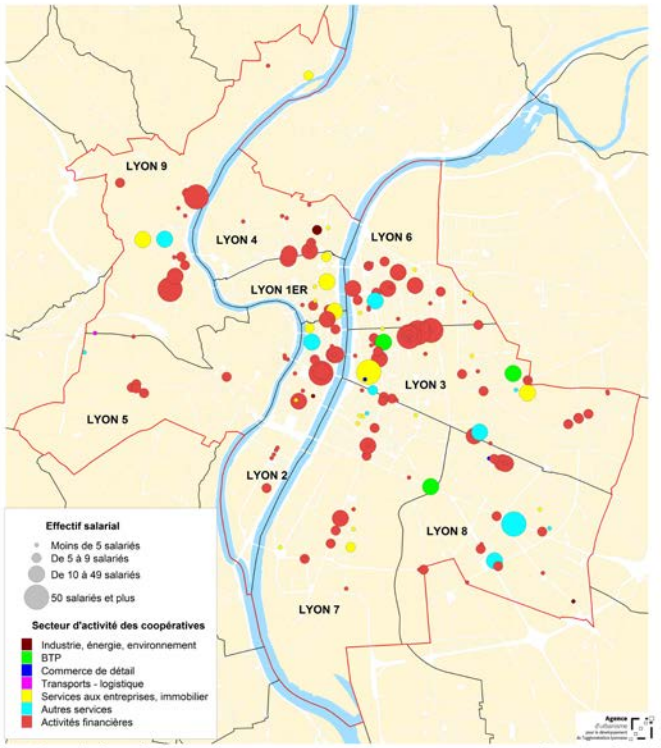

Les Coopératives de Lyon

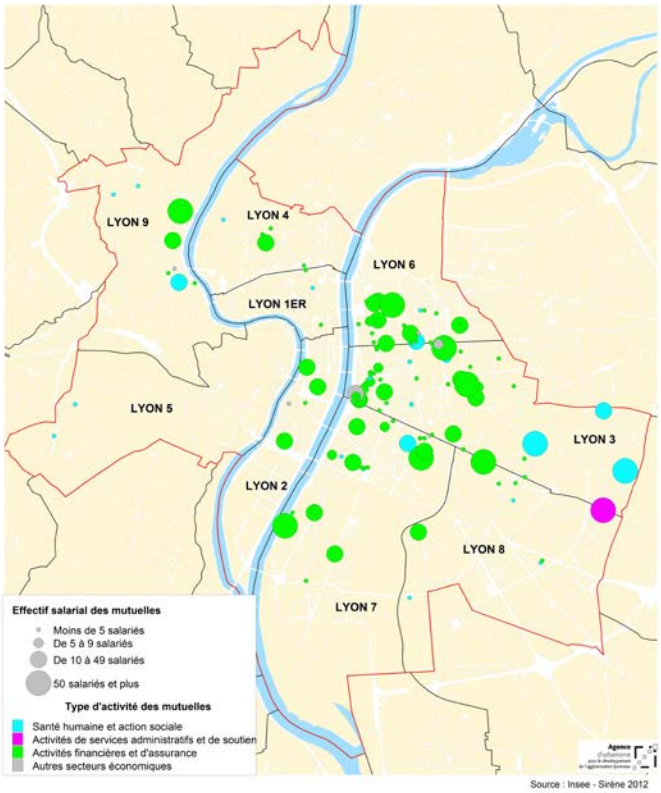

Les mutuelles de Lyon

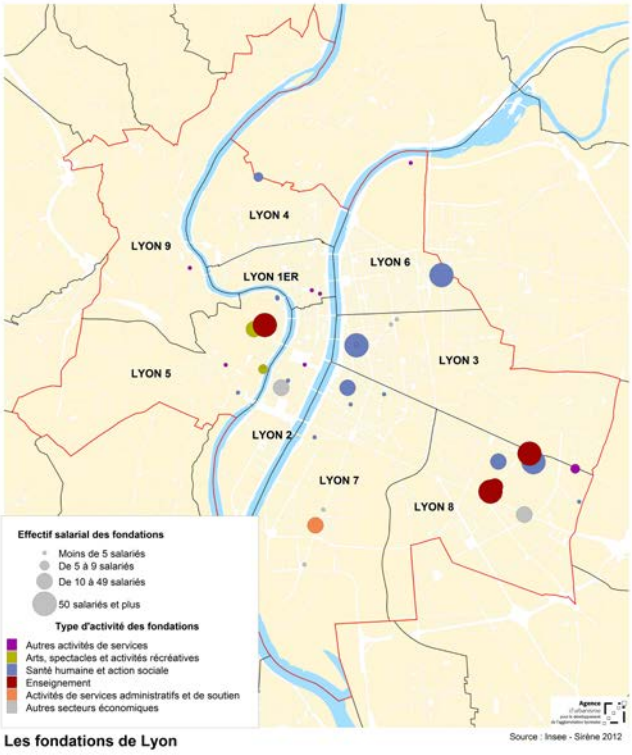

Les fondations de Lyon

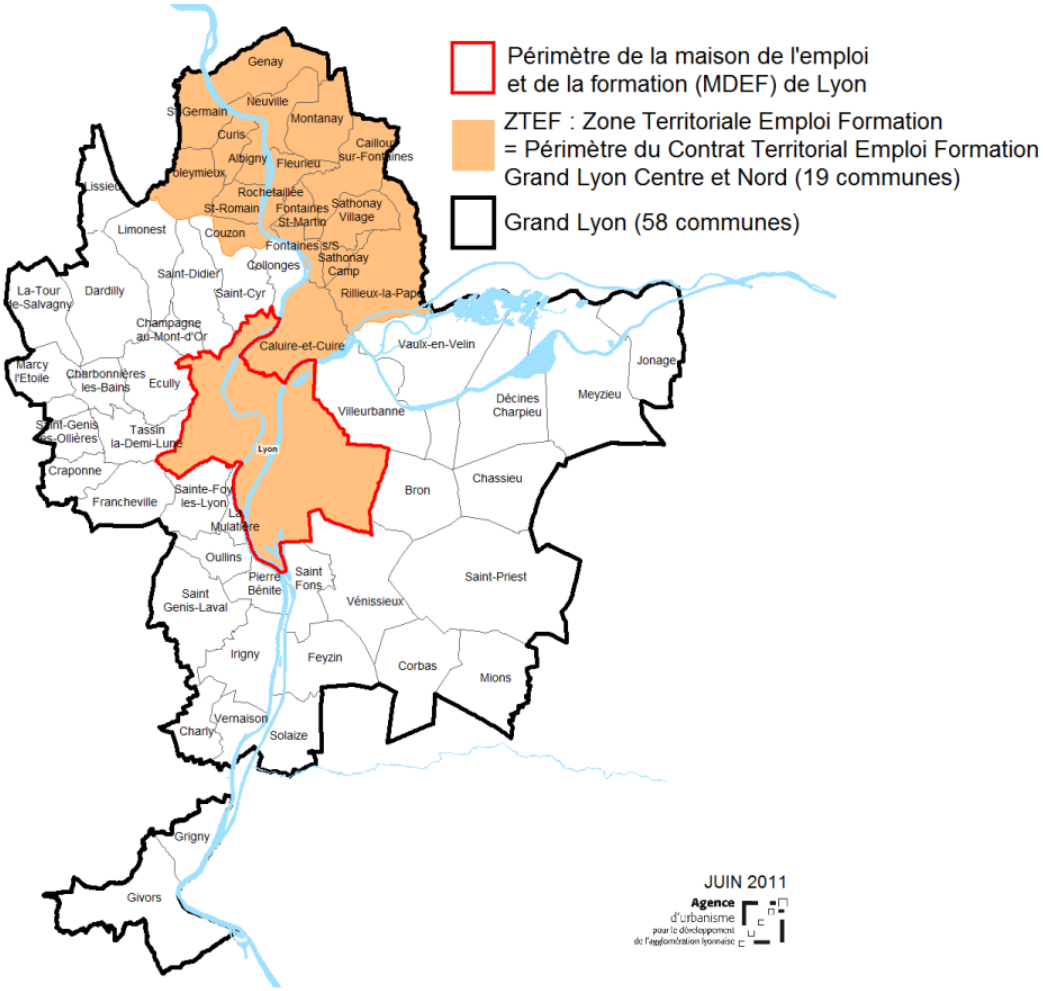

Les demandeurs d'emploi (cat. ABC)

Pôle Emploi au 30 septembre 2012

	RAPPEL - Recensements de la population (RP) (source : Insee-RP 2008)		*Demandeurs d'emploi (cat. A, B, C)*			*Evolution*	*Profil des demandeurs d'emploi au 30/09/2012 (en %)*							
	Population municipale 2009	*Taux de chômage 2009**	*Effectif 30/09/2012*	*Effectif 30/09/2011*	*Rép. par arrond. en 2012*	*2011/2012*	*femmes*	*longue durée*	*très longue durée*	*moins de 25 ans*	*50 ans et +*	*Niv. formation <BEP-CAP*	*cadres*	*peu ou pas qualifiés*
Lyon 1	28 268	12,4%	3 500	3 345	9%	4,6%	46%	40%	23%	10%	12%	8%	15%	17%
Lyon 2	30 519	10,6%	2 047	1 855	5%	10,4%	51%	31%	15%	13%	16%	8%	22%	17%
Lyon 3	95 468	10,7%	7 295	6 883	19%	6,0%	50%	33%	16%	13%	14%	12%	15%	20%
Lyon 4	35 064	9,9%	2 916	2 744	8%	6,3%	51%	41%	22%	9%	17%	7%	16%	15%
Lyon 5	46 821	10,6%	3 201	2 947	8%	8,6%	49%	37%	17%	11%	18%	12%	13%	25%
Lyon 6	49 137	9,9%	3 147	2 996	8%	5,0%	53%	36%	17%	10%	18%	8%	25%	14%
Lyon 7	69 170	11,0%	6 479	5 746	16%	12,8%	49%	35%	16%	14%	12%	11%	11%	22%
Lyon 8	76 782	13,4%	6 186	5 848	16%	5,8%	47%	31%	13%	15%	15%	16%	7%	35%
Lyon 9	48 574	13,3%	4 348	4 026	11%	8,0%	46%	36%	16%	13%	16%	18%	8%	33%
Lyon	**479 803**	**11,4%**	**39 119**	**36 390**	**100%**	**7,5%**	**49%**	**35%**	**17%**	**12%**	**15%**	**12%**	**14%**	**23%**
ZTEF	**597 802**	**11,2%**	**46 950**	**43 515**	**-**	**7,9%**	**49%**	**35%**	**17%**	**13%**	**16%**	**13%**	**13%**	**24%**
Grand Lyon	**1 281 971**	**11,7%**	**100 800**	**92 924**	**-**	**8,5%**	**49%**	**36%**	**17%**	**14%**	**17%**	**16%**	**-**	**-**
Rhône	**1 708 671**	**10,6%**	**123 996**	**114 186**	**-**	**8,6%**	**49%**	**37%**	**17%**	**15%**	**17%**	**16%**	**9%**	**27%**

Depuis 2009, la publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :
- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;
- **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Evolution septembre 2011 - septembre 2012 du nombre de demandeurs d'emploi de cat. ABC et cat. A

	Demandeurs d'emploi Cat. ABC			Demandeurs d'emploi Cat. A		
	au 30 sept 2011	*au 30 sept 2012*	*Evolution sept 2011/sept 2012*	*au 30 sept 2011*	*au 30 sept 2012*	*Evolution sept 2011/sept 2012*
Lyon	36 390	39 119	+ 7,5% (+ 2 730)	24 478	26 667	+8,9% (+2 190)
Rhône	114 186	123 996	+ 8,6% (+ 9 810)	76 970	84 831	+ 10,2% (+9 810)
Rhône-Alpes	382 375	417 824	+ 9,3% (+ 35 449)	255 345	283 332	+ 11% (+ 35 450)
France	4 170 900	4 515 500	+ 8,3% (+ 344 600)	2 778 600	3 057 900	+ 10,1% (+ 279 300)

Catégories	*ABC*	*A*
LYON 1ER	4,6%	4,9%
LYON 2E	10,4%	16,8%
LYON 3E	6,0%	7,9%
LYON 4E	6,3%	6,7%
LYON 5E	8,6%	10,3%
LYON 6E	5,0%	5,8%
LYON 7E	12,8%	14,8%
LYON 8E	5,8%	4,7%
LYON 9E	8,0%	11,2%
Ville de LYON	**7,5%**	**8,9%**

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre septembre 2011 et septembre 2012

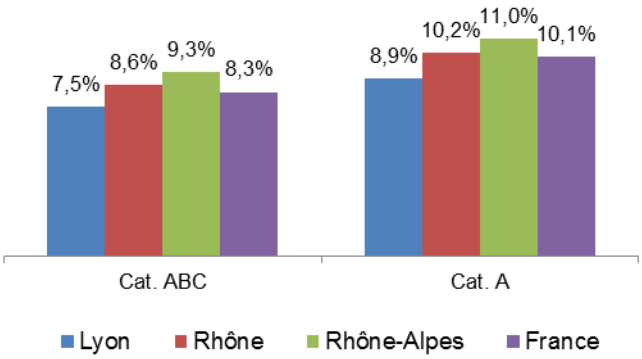

Allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) - quartiers CUCS *Cons. Gén. du Rhône, juillet 2012*

Arrdt	Quartiers CUCS	Allocataires RSA	Socle seul	Socle + activité	Activité seule
1	Pentes Croix Rousse	788	55%	18%	27%
3	Guillotière	398	57%	14%	29%
	Moncey	288	66%	14%	20%
5	Jeunet	64	59%	9%	31%
	Ménival	79	61%	13%	27%
	Soeur Janin	96	61%	11%	27%
7	Gerland - Cités sociales	314	60%	16%	24%
8	Etats Unis - Pressensé	781	64%	11%	25%
	Langlet - Santy	191	72%	8%	20%
	Mermoz	219	66%	11%	23%
	Moulin à vent sud	178	63%	13%	24%
9	Centre de Vaise	139	66%	10%	24%
	La Dargoire	22	55%	14%	32%
	La Duchère	547	62%	14%	24%
	Vergoin	81	64%	9%	27%
	Rochecardon	10	ND	ND	ND
	Total CUCS	**4 195**	**61,4%**	**13,6%**	**25,0%**
	Total LYON	**14 382**	**62,0%**	**13,2%**	**24,8%**
	Part des allocataires RSA en quartiers CUCS	**29,2%**			

Le RSA est une prestation qui s'applique depuis le 1er juin 2009.
- Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les possibilités de cumul de ces allocations avec un emploi.
- Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être subordonné à l'obligation d'entreprendre des actions nécessaires à une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Le dispositif
- La mise en œuvre du RSA relève de la responsabilité de l'État et des Départements. Les autres collectivités, Pôle Emploi, les maisons de l'emploi, les PLIE, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale y apportent leur concours.
- Les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements.
Le RSA est financé par les Départements et le fonds national des solidarités actives.

L'allocation
- Le montant du RSA est examiné tous les 3 mois et à chaque changement de situation.
- L'allocation peut être réduite ou suspendue en cas de non-respect des obligations liées au contrat d'insertion, en cas de refus de contrôle et en cas de radiation de la liste des demandeurs d'emploi.
- En cas de fausses déclarations, les demandes de remise de dette ne sont pas recevables.
- Des évaluations du train de vie pourront être demandées (biens mobiliers et immobiliers, véhicules haut de gamme...)
- Les droits connexes (CMU, CMU-C, taxe d'habitation, redevance audiovisuelle, droits ouverts par les collectivités) ne sont plus attribués au statut mais en fonction des ressources.

L'insertion
Le bénéficiaire a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins par un référent unique. Les mêmes droits et devoirs s'appliquent aux conjoints, concubins ou partenaires PACS, qui signent chacun le projet ou contrat d'insertion.
Lorsque les ressources du foyer sont inférieures au montant forfaitaire et lorsque les revenus d'activité de l'un des bénéficiaires sont inférieurs à un montant fixé par décret, il doit entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle.
Dans le cas contraire, il peut solliciter chaque année un rendez-vous auprès du service public de l'emploi pour évoquer les conditions permettant l'amélioration de sa situation professionnelle.

Exploitation de la géolocalisation

Un travail de géo référencement des allocataires Lyonnais du RSA est mené annuellement à titre indicatif. L'analyse menée sur les allocataires de juillet 2012 n'inclut pas les dossiers qui ont été suspendus. Plus de 99 % des adresses ont pu être traitées.

Les allocataires du RSA résidant dans les quartiers CUCS représentent environ 29 % de l'ensemble des allocataires Lyonnais, soit une proportion identique à celle relevée en mai 2011.

Les différences de répartition entre les catégories socle seul, socle + activité et activité seule dans les quartiers CUCS et dans l'ensemble de Lyon sont moins marquées selon les données de juillet 2012 que selon celles de mai 2011.

Les données exploitées n'étant pas consolidées, il s'agit d'une photographie de la situation du public RSA à un instant donné. Il convient de demeurer prudent dans l'interprétation des résultats.

NB : Les données inférieures ou égales à 10 allocataires ne sont pas détaillées en raison du secret statistique.

RSA socle : Il s'agit du RSA financé par le département, qui remplace le RMI (et l'API). Il complète les revenus du foyer pour qu'ils atteignent le montant forfaitaire garanti par le RSA.
RSA activité : c'est le complément de revenus professionnels financé par l'Etat. C'est cette composante qui est véritablement nouvelle avec la mise en place du RSA.

Les bénéficiaires du **« RSA activité seul »** ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Ce sont les allocataires qui n'auraient pas bénéficié du RMI ou de l'API et qui servent le plus souvent de référence pour apprécier la montée en charge du RSA.

Les bénéficiaires du **« RSA socle et activité »** ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ils bénéficient donc à la fois d'une partie RSA socle et du RSA activité.

La création d'entreprise et l'autoentrepreneuriat en 2011

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirène) (champ : activités marchandes hors agriculture).

	Créations d'entreprise					*Créations d'établissement*								
	Nombre d'entreprises créées en 2011	*Part auto-entrepreneurs en 2011*	*Répartition par arrondissement des créations d'entreprise*	*Evol. 10/11 y compris auto-entrepreneurs*	*Evol. 10/11 hors auto-entrepreneurs*	*Nombre d'établissements créés en 2011*	*Dont artisans %*	*Part d'établissements avec au moins 1 salarié*	*Répartition par secteur d'activité %*					*Taux de création des établissements en 2011*
									Industrie	*Construction*	*Commerce, transports, services divers*	*Dont commerce*	*Administration publique, enseignement, santé, action sociale*	
Lyon 1	584	47%	9%	-12%	4%	656	16%	6%	5%	3%	77%	16%	15%	19%
Lyon 2	629	31%	9%	-5%	14%	780	12%	12%	3%	4%	82%	24%	11%	13%
Lyon 3	1407	45%	21%	-4%	4%	1660	17%	9%	4%	7%	77%	21%	13%	18%
Lyon 4	462	46%	7%	-10%	5%	505	15%	4%	6%	6%	70%	22%	18%	19%
Lyon 5	507	49%	7%	-5%	20%	556	24%	6%	6%	8%	74%	24%	11%	22%
Lyon 6	1000	38%	15%	5%	19%	1144	14%	9%	3%	5%	81%	23%	11%	16%
Lyon 7	899	44%	13%	-12%	-2%	1030	18%	8%	4%	7%	76%	25%	13%	18%
Lyon 8	698	46%	10%	-8%	11%	772	26%	6%	2%	13%	72%	29%	13%	22%
Lyon 9	605	41%	9%	-5%	18%	681	22%	10%	4%	12%	72%	27%	12%	18%
Lyon	**6791**	**43%**	**100%**	**-6%**	**9%**	**7784**	**18%**	**8%**	**4%**	**7%**	**76%**	**23%**	**13%**	**18%**
ZTEF	**7906**	**43%**	**-**	**-6%**	**10%**	**9029**	**19%**	**8%**	**4%**	**8%**	**76%**	**23%**	**12%**	**18%**
Grand Lyon	**14600**	**42%**	**-**	**-6%**	**10%**	**16585**	**23%**	**9%**	**4%**	**11%**	**73%**	**27%**	**11%**	**18%**
Rhône	**18332**	**41%**	**-**	**-7%**	**10%**	**20894**	**25%**	**9%**	**5%**	**12%**	**72%**	**28%**	**11%**	**17%**

Etablissement : pour le répertoire SIRENE, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise (privée ou publique). C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, école, mairie...).
Entreprise : pour le répertoire Sirene, **une entreprise** est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée. Il existe deux grandes catégories d'entreprises : l'entreprise individuelle, l'entreprise dite personne morale
Le taux de création est le rapport entre le nombre des créations d'établissements et le au stock d'établissements au 1er janvier de cette même année. Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Le régime de l'auto-entrepreneur s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :
- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans (sauf pour les activités artisanales à titre principal) ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

				Répartition des créations d'auto-entrepreneurs par secteur d'activité %				
	Créations d'entreprise par des auto-entrepreneurs en 2011	*Evol. 10/11*	*Répartition par arron-dissement*	*Industrie*	*Construction*	*Commerce, transports, services divers*	*Dont commerce*	*Administration publique, enseignement, santé, action sociale*
Lyon 1	314	-23%	10%	5%	1%	77%	12%	18%
Lyon 2	205	-29%	7%	1%	1%	84%	13%	13%
Lyon 3	655	-12%	21%	4%	4%	72%	19%	20%
Lyon 4	237	-20%	8%	4%	1%	75%	14%	20%
Lyon 5	263	-20%	8%	5%	3%	79%	19%	13%
Lyon 6	367	-13%	12%	3%	2%	79%	15%	16%
Lyon 7	452	-20%	15%	3%	3%	79%	19%	15%
Lyon 8	346	-22%	11%	2%	5%	80%	29%	13%
Lyon 9	260	-25%	8%	5%	6%	77%	27%	12%
Lyon	**3099**	**-19%**	**100%**	**4%**	**3%**	**77%**	**19%**	**16%**
ZTEF	**3596**	**-20%**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Grand Lyon	**6502**	**-21%**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Rhône	**8130**	**-21%**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Evolution du nombre des demandeurs d'emploi cat. A, B, C entre le 30-09-2011 et le 30-09-2012 et effectifs des demandeurs d'emploi au 30-09-2012 dans les arrondissements de Lyon et les quartiers en Zone urbaine sensible (ZUS)

Source : Insee – Pôle Emploi

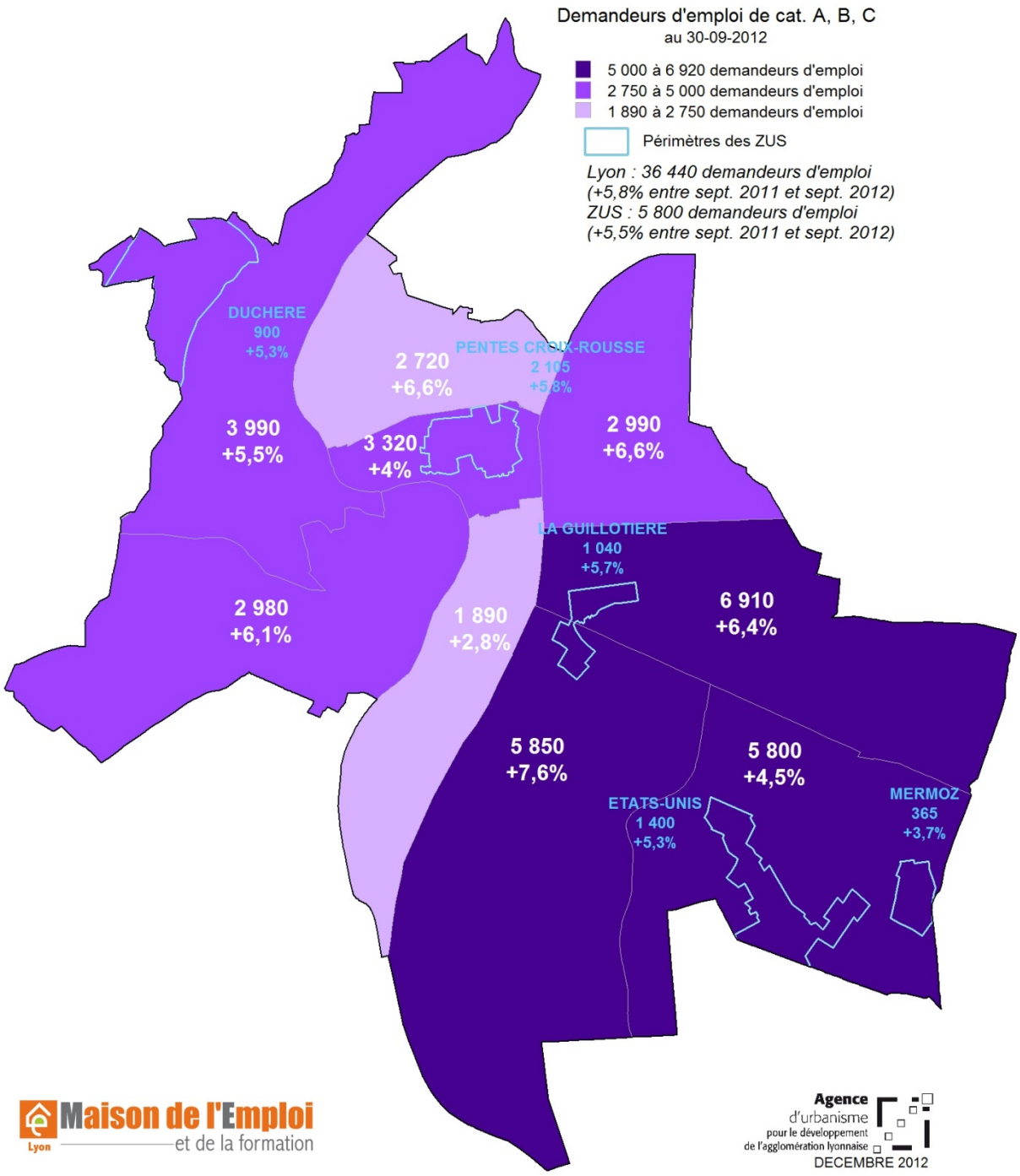

Ce document est réalisé par la MdEF de Lyon et l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
avec le concours de
L'Etat
La Ville de Lyon
Pôle Emploi
La Caf du Rhône
La Mission Locale de Lyon
Allies-PLIE de Lyon
Le Conseil Général
Le Conseil Régional
L'ADERLY

Contacts Maison de l'emploi et de la formation :
Vincent Beley - Directeur
Michaël Bourgeois - Chargé de mission observation-évaluation
michael.bourgeois@mdef-lyon.fr

www.mdef-lyon.fr